



VILLE DE  
**SAINTE-AGATHE-DES-MONTS**  
*...ma vie, ma ville !*

**PROCÈS VERBAL – 16 MARS 2010**

CONSEIL MUNICIPAL

Le 17 mars 2010

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, tenue dans la salle du conseil, située au 50, rue Saint-Joseph, le 16 mars 2010 à dix-neuf heure trente (19h30), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Messieurs les conseillers: Michel Charrette, Sylvain Marinier, Grant MacKenzie, Yvan Chen et Jean- Léo Legault, madame la conseillère Lise Gaudreau-Régimbald, sous la présidence de son honneur le maire Denis Chalifoux.

Était également présente: madame Claude Laneuville, greffière-adjointe.

**Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

Le maire Denis Chalifoux souhaite la bienvenue aux citoyens dans l'assistance et procède à l'ouverture de la séance

**2010-03-097**

**Adoption de l'ordre du jour**

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2010-03-098**

**Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 février 2010**

ATTENDU QUE

le greffier a remis une copie de ce procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2010.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL**

**AGGLOMÉRATION**

2010-03-099

**Approbation des procès-verbaux des séances extraordinaire des 15 et 16 février 2010, du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts**

ATTENDU QUE

le conseil d'agglomération, au mois de décembre 2008, a adopté le règlement numéro 2008-AG-018, relativement au fonctionnement de l'agglomération ainsi que des modifications concernant la délégation de certaines compétences d'agglomération au conseil ordinaire de la municipalité centrale;

ATTENDU QUE

le greffier a remis une copie des procès-verbaux des séances du Conseil d'agglomération, tenues au mois de février 2010, au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve les procès-verbaux des séances extraordinaire des 15 et 16 février 2010, du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts

**ADOPTÉE**

2010-03-100

**Dépôt du certificat du greffier suite à une période d'enregistrement – 24 février 2010 - Règlement numéro 2010-AGEM-025 décrétant une dépense et un emprunt d'un montant de 4 420 000 \$ pour défrayer les couts des travaux de réfection et de mise aux normes du centre sportif Sainte-Agathe-des-Monts**

ATTENDU QU'

un registre a été tenu le 24 février 2010;

ATTENDU QUE

- le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement 2010-AGEM-025 était de 10 036 ;
- le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 500 ;
- le nombre de demandes faites est de 0 ;
- le règlement numéro 2010-AGEM-025 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du certificat du greffier relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue le 24 février 2010, concernant le règlement d'emprunt numéro 2010-AGEM-025.

**ADOPTÉE**

2010-03-101

**Entente sur le traitement des constats du Directeur des poursuites criminelles et pénales par les cours municipales – Modification**

ATTENDU QUE

la cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts est partie à l'entente sur le traitement des constats du Directeur des poursuites criminelles et pénales;

ATTENDU QUE

le Ministère de la justice est à mettre en place une solution informatique pour éviter la double saisie des données relatives aux constats;

ATTENDU

la disponibilité d'un nouveau système informatique obligeant le Ministère de la justice à modifier l'annexe qui accompagnait l'entente lors de sa signature;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve les modifications apportées à l'annexe qui accompagnait l'entente concernant les constats d'infractions du Directeur des poursuites criminelles et pénales eu égard à la saisie informatique des données.

**ADOPTÉE**

**2010-03-102**

**Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques**

ATTENDU QUE

l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales, aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, de la taxe imposée sur les services téléphoniques ;

ATTENDU QUE

l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1, dès que la chose sera possible ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise la demande à « l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec » de verser, dès que possible, à la Ville de Mont-Tremblant, pour et à l'acquit de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts, toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues.

La présente ayant un effet libératoire pour « l'Agence » à l'égard de la l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour « l'Agence » de faire rapport à l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts des sommes ainsi versées.

**ADOPTÉE**

**2010-03-103**

**Modification de l'entente intermunicipale 9-1-1**

ATTENDU QUE

le service 9-1-1 pour le territoire de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts est fourni par la Ville de Mont-Tremblant en vertu d'une entente intermunicipale intervenue en 2003 ;

ATTENDU

les nouvelles dispositions des articles 244.68 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* du règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (R.Q. c. F-2.1, r. 14.2) et leurs amendements qui régissent les conditions du financement du service 9-1-1 ;

ATTENDU QUE

l'entente intermunicipale avec la Ville de Mont-Tremblant doit être modifiée en conséquence de la nouvelle tarification ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la modification de l'entente intermunicipale 9-1-1 avec la Ville de Mont-Tremblant et autorise la signature du nouveau protocole remplaçant l'entente du 5 février 2003, tel que substantiellement présenté.

**ADOPTÉE**

**2010-03-104**

**Acquisition de matériel et logiciels informatiques financés par le fonds de roulement**

ATTENDU QUE

la Ville désire faire l'acquisition de matériel et logiciels informatiques au cours de l'année 2010 ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le trésorier à acquérir, au cours de l'année 2010, du matériel et des logiciels informatiques selon les besoins du service.

QUE les dépenses, au montant maximum de 50 000\$, taxes nettes incluses, soient financées par le fonds de roulement de la Ville et de l'Agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts et remboursées sur 5 ans, débutant en 2011.

**ADOPTÉE**

**2010-03-105**

**Bibliothèque municipale Gaston-Miron: Règlementation**

ATTENDU QUE

le conseil souhaite modifier certaines règles d'adhésion et d'utilisation de la Bibliothèque municipale Gaston-Miron ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte que des modifications soient apportées aux règles de la Bibliothèque à savoir que:

- les enfants de 12 ans et moins doivent être accompagnés d'un parent au moment de l'inscription ainsi que lors de leurs visites;
- les organismes puissent bénéficier des mêmes privilèges que les écoles et garderie;
- la période d'emprunt pour les écoles, garderies et organismes passe de 21 à 42 jours.

**ADOPTÉE**

**2010-03-106**

**Activités d'animation au centre-ville - Été 2010 – Subvention à la Chambre de commerce de Sainte-Agathe-des-Monts**

ATTENDU QUE

la Chambre de commerce de Sainte-Agathe-des-Monts procédera à l'organisation et à la tenue de diverses activités d'animation au centre-ville au cours de la saison estivale 2010, telles Vélo-Taxi au centre-ville, à la recherche de Charlie, exposition de voitures anciennes, et les téléguidés Air Terre Mer;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accorde une subvention de 36 000 \$ à la Chambre de commerce de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'organisation et la tenue de diverses activités au centre-ville devant avoir lieu de mai à octobre 2010.

QUE le montant de la subvention soit versé en deux (2) versements égaux :

❖ le 17 mars 2010 ;

❖ 15 juillet 2010.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro DG\*461.

**ADOPTÉE**

**2010-03-107**

**Tourisme Laurentides – Gala des Grands Prix du tourisme Desjardins Laurentides 2010**

ATTENDU QUE

« Tourisme Laurentides » organise annuellement une soirée gala au cours de laquelle elle souligne l'apport des diverses entreprises touristiques de notre région qui se sont spécialement démarquées dans leur secteur;

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts désire être représentée à cette remise de prix d'excellence ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal autorise l'achat de deux (2) billets au coût de 60 \$ chacun, taxes incluses, et nomme monsieur Sylvain Marinier, conseiller, pour représenter la Ville au « Gala des Grands Prix du tourisme Desjardins Laurentides 2010 », qui aura lieu le 24 mars 2010 au Théâtre Saint-Sauveur.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro DG\*460.

QUE monsieur Marinier soit autorisé à présenter une réclamation des dépenses afférentes, le tout en conformité avec les politiques en vigueur.

**ADOPTÉE**

#### **ADMINISTRATION**

**2010-03-108**

**Dossier poursuite judiciaire – Serge Amzallag et Zipora Milstain – Chemins Panorama et Lendman – Mandat aux avocats**

ATTENDU QUE

nous avons reçu une nouvelle requête devant la cour supérieure du Québec concernant un litige concernant les titres de propriété des chemins Panorama et Lendman ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts mandate la firme « Dunton Rainville, Avocats » pour défendre les intérêts de la ville dans le dossier de poursuite de la Cour supérieure du district de Terrebonne, portant le numéro 700-05-011214-016, entre les parties suivantes :

Serge Amzallag et Zipora Milstain, demanderesse, Propriétaire des chemins Panorama et Lendman

c.

Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, défenderesse

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, pour un montant maximum de 5 000 \$, taxes en sus, qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro GR\*324.

**ADOPTÉE**

**2010-03-109**

**Acquisition de servitude de superficie/Parc Mont-Sinaï**

ATTENDU QUE

le conseil municipal désire favoriser une mise en valeur des terrains appartenant à la Corporation du Mont-Sinaï par la création d'un parc public et par la même occasion, commémorer le développement du centre hospitalier du Mont-Sinaï à Sainte-Agathe-des-Monts et l'apport de la communauté Juive au combat de la tuberculose par la construction de Sanatoriums ;

ATTENDU QUE

la Ville entend y aménager des sentiers de randonnée pédestre et durant la saison hivernale, des sentiers de ski de fonds hors piste et de raquette, dans le but de promouvoir la santé par la pratique d'activités physiques extérieures au bénéfice de toutes les générations ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, dans le but d'aménager un parc public et des sentiers de randonnée, ski de fonds et raquette, autorise les honoraires professionnels pour acquérir une servitude de superficie, en faveur de la Ville, auprès de Corporation du Mont-Sinaï, pour les lots P 43 et P 44, du rang 11, canton de Doncaster , et:

- accorde un mandat à Peter Rado, arpenteur, pour la préparation de la description technique, au montant de 850 \$ frais de recherches au registre foncier et taxes en sus;
- accorde un mandat au notaire Daniel Pagé, pour la préparation de l'acte de servitude, au montant de 950 \$, frais de publication et taxes incluses;
- autorise le trésorier à effectuer ces dépenses, qui seront imputées au poste budgétaire selon les bons de commande numéro GR\*325 et GR\*326;
- autorise le maire et le greffier à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

**ADOPTÉE**

**2010-03-110**

**Union des municipalités du Québec – Assises annuelles 2010**

ATTENDU

la tenue des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec, les 13, 14 et 15 mai 2010 et que le conseil municipal désire y envoyer des délégués;

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

- QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le maire Denis Chalifoux, les conseillers et conseillère Grant MacKenzie, Jean-Léo Legault, et Lise Gaudreau-Régimbald à s'inscrire et à se rendre aux Assises annuelles 2010 de l'Union des municipalités du Québec qui auront lieu les 13, 14 et 15 mai 2010, au Centre des Congrès de Québec.
- QUE le coût d'inscription par délégué est fixé à la somme de 840 \$, les taxes étant calculées en sus, et que le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro DG\*456.
- QUE ces personnes soient autorisées à présenter une réclamation de déplacement pour les frais d'hébergement, de repas et de kilométrage, ces réclamations devant être en conformité aux politiques et dépenses afférentes à la Ville et que ces dépenses soient imputées au poste budgétaire numéro 02-110-00-311.

#### ADOPTÉE

2010-03-111

#### Appui à l'Union des municipalités du Québec - Code d'éthique des élus municipaux

##### ATTENDU QUE

le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, entend déposer dans les prochaines semaines un projet de loi portant sur l'éthique dans le milieu municipal;

##### ATTENDU QUE

le projet de loi devrait prévoir plusieurs obligations pour les municipalités, dont l'obligation d'adopter un Code d'éthique contenant une base commune et minimale de comportements fautifs et un régime de sanctions applicables par un commissaire à l'éthique qui relèverait de la Commission municipale;

##### ATTENDU QUE

ce commissaire aurait un pouvoir d'enquête et d'application de ses décisions, avec un pouvoir de révision à la Cour supérieure;

##### ATTENDU QUE

les municipalités devraient également se doter de répondants à l'éthique;

##### ATTENDU QUE

l'UMQ est favorable au développement et à la promotion d'une culture éthique forte incluant une formation obligatoire pour tous;

##### ATTENDU QUE

l'Union a de nombreuses réserves sur les intentions gouvernementales de vouloir judiciariser l'éthique en mettant en place une structure quasi judiciaire de surveillance, car il existe déjà des tribunaux pour s'assurer que les manquements à l'éthique soient sanctionnés;

##### ATTENDU QU'

il n'est pas démontré que la confiance des citoyens est renforcée par une judiciarisation de l'éthique;

##### ATTENDU QUE

le projet de loi 48, Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale, qui prévoit des règles d'éthique pour les députés et ministres, n'a pas encore été adopté;

##### ATTENDU QUE

selon ce projet de loi, seul un député peut porter plainte contre un autre député, alors que pour le monde municipal, tout citoyen aurait ce pouvoir et que c'est l'Assemblée nationale, par une décision prise par les 2/3 de ses membres, qui pourrait appliquer une sanction recommandée par le Commissaire à l'éthique alors que pour le monde municipal, le commissaire aurait un pouvoir de sanction;

##### ATTENDU QU'

en matière d'éthique, il ne devrait pas y avoir deux poids, deux mesures et qu'en ce sens, les mêmes règles devraient s'appliquer aux élus provinciaux et aux élus municipaux;

ATTENDU QU'

il est important que le monde municipal fasse connaître rapidement sa position à l'égard du dossier de l'éthique;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'adopter, pour les élus municipaux, les mêmes règles d'éthique et les mêmes mécanismes de régulation de l'éthique que celles qui seront adoptées pour les élus provinciaux.

QUE les codes d'éthique des élus municipaux et des élus provinciaux soient adoptés en même temps.

QUE cette résolution soit transmise au premier ministre, au député provincial du comté et à l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉE**

**2010-03-112**

**Subventions à des organismes sans but lucratif**

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le versement de subventions aux organismes suivants :

- ❖ l'APHIL, pour un montant de 700 \$ (*réf : matricule 4401-12-0713*);
- ❖ l'Ombre-Elle, pour un montant de 1 100 \$ (*réf : matricule 4401-01-4500*);
- ❖ Centre La Colombe, pour un montant de 700 \$ (*réf : matricule 4400-65-6670*).

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses qui seront imputées aux postes budgétaires selon les bons de commande numéros DG\*457, DG\*458 et DG\*459.

**ADOPTÉE**

**2010-03-113**

**Appuis financiers à des organismes sans but lucratif**

ATTENDU QUE

la Ville désire apporter un appui financier à divers organismes;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le versement de subventions aux organismes mentionnés dans l'annexe A ci-jointe faisant partie intégrante de la présente résolution.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses qui seront imputées aux postes budgétaires 102-622-00-971.

## ANNEXE A

Organismes	Description	2010
Association du baseball mineur Ste-Agathe-des-Monts inc	Subvention pour entretien des terrains de balle	3 000 \$
Club richelieu	Subvention commandite vin d'honneur	390 \$
Défi Sainte-Agathe a/s Gilles Lacroix	Subvention pour rallye défi Ste-Agathe	2 500 \$
Fondation des arts des Laurentides	Festival des jeunes musiciens	2 000 \$
Bouffe dépannage	La bonne soupe (par tranche de 1 000 \$)	3 000 \$
Centre d'action bénévole	Soutien à domicile aux personnes âgées	500 \$
Fondation pour la réussite des élèves de la CSL	Encouragement à la réussite scolaire	500 \$
Critérium	Compétition cycliste régionale	1 000 \$
Société Alzheimer des Laurentides	Marche de la mémoire Rona	500 \$

### ADOPTÉE

2010-03-114

#### **Les Jours de la Jonquille – Société canadienne du cancer, région des Laurentides - Autorisation**

##### ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts désire collaborer à la campagne de financement de la Société canadienne du cancer afin de lui permettre de poursuivre ses programmes de recherche, d'éducation populaire et de services aux personnes touchées par le cancer;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise la « Société canadienne du cancer », région des Laurentides, à tenir une vente de jonquilles devant les portes des commerces de la ville, du 25 au 28 mars 2010, dans le cadre de sa campagne de financement.

### ADOPTÉE

2010-03-115

#### **Appel d'offres GR2010-001 / Services professionnels sentier inter municipal / Phase 2 – Nomination du comité d'évaluation**

##### ATTENDU QUE

suite à la résolution numéro 2009-08-522, adoptée à la séance du 17 août 2009, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts agit en tant que responsable à la réalisation de ce projet régional ;

##### ATTENDU QU'

une firme spécialisée doit être mandatée afin de déterminer le tracé des sentiers ;

##### ATTENDU QU'

Il y a lieu d'aller en appel d'offres pour ces services ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts:

- ❖ entérine l'envoi des demandes de soumissions sur invitation par le directeur du Service du Greffe et du Développement ;

- ❖ nomme les personnes suivantes pour faire partie du comité de sélection pour l'évaluation des soumissions reçues :
  - o Denis Savard, directeur général
  - o Benoit Fugère, directeur général-adjoint – greffe et développement
  - o Gilles Chamberland, directeur des Services administratifs

**ADOPTÉE**

**TRÉSORERIE**

**2010-03-116 Comptes payés – Février 2010**

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve les comptes déjà payés du mois de février 2010, au montant de 1 102 847.02 \$.

**ADOPTÉE**

**2010-03-117 Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits**

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le dépôt du certificat du trésorier numéro CT-2010-03 – Disponibilité de crédits.

**ADOPTÉE**

**2010-03-118 Dépôt du rapport budgétaire**

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le dépôt du rapport budgétaire du mois de février 2010.

**ADOPTÉE**

**2010-03-119 Ordonnance de vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes**

ATTENDU QUE

le trésorier a dressé un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes sont toujours impayées en date du 16 mars 2010;

ATTENDU QUE

les membres du conseil municipal ont pris connaissance dudit état;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ordonne au greffier de vendre à l'enchère publique le 26 mai 2010 à 10 h 00 en la salle du conseil municipal située au 50, rue Saint-Joseph, les immeubles produits à l'état du trésorier en date du 16 mars 2010.

**ADOPTÉE**

Procès verbal de la  
séance ordinaire du 16 mars 2010  
Page 10 sur 31

2010-03-120

**Mandat au personnel de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour enchérir lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes**

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a décrété une vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes;

ATTENDU QUE

le conseil municipal désire s'assurer que les montants de taxes dues et les frais encourus à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la vente pour défaut de paiement des taxes soient recouvrés;

Il est proposé Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts mandate les employés suivants à renchérir pour et au nom de la Ville, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes décrétée par la résolution numéro 2010-03-119 adoptée par le conseil :

- ↳ monsieur Gilles Chamberland, trésorier, et en son absence ou son incapacité d'agir,
- ↳ madame Chantal Reid, et en l'absence ou l'incapacité d'agir de ces deux personnes,
- ↳ monsieur Denis Savard, directeur général.

**ADOPTÉE**

2010-03-121

**Mandat donné à Me Martin Paul Gélinas , notaire, de l'étude Trottier, Gélinas, Harvey notaires, inc., pour la recherche de titres et description**

ATTENDU QU'

il y a lieu de mandater un notaire pour effectuer des recherches de titres et dresser la description technique des immeubles visés par une ordonnance du conseil municipal de vente pour taxes et préparer tous les documents nécessaires à l'enregistrement des ventes auprès du bureau de la publicité et des droits;

ATTENDU QUE

des soumissions ont été demandées auprès de quatre (4) notaires, tous ayant une place d'affaires sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU QUE

Maître Gélinas est le seul notaire qui a présenté une offre de services;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts mandate Me Martin Paul Gélinas, notaire, de l'étude « Trottier, Gélinas, Harvey notaires, inc. », pour effectuer des recherches de titres et dresser la description technique des immeubles visés par une ordonnance du conseil municipal de vente pour taxes et préparer tous les documents nécessaires à l'enregistrement des ventes auprès du bureau de la publicité et des droits. Le coût par dossier est de 40 \$ plus les taxes et les frais de publicité.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée à chaque immeuble faisant l'objet de l'ordonnance de vente pour défaut de paiement des taxes.

**ADOPTÉE**

## AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2010-03-122

### **Règlement numéro 2002-67 - Tarifs pour l'utilisation d'un bien, service et/ou activité du service des travaux publics de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts- Modification des tarifs de l'annexe A**

#### ATTENDU QUE

- ❖ l'article 2 du règlement décrète que les tarifs apparaissant à « l'annexe A » peuvent être modifiés par résolution
- ❖ le directeur des Travaux publics recommande de majorer les tarifs d'utilisation des biens et services de 9.3% pour compenser les diverses hausses de l'IPC d'août 2006 à janvier 2010 ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts annule et remplace « l'annexe A » du règlement numéro 2002-67 modifiée par la résolution numéro 2006-08-398 par l'Annexe A ci-jointe.

« ANNEXE A »

#### TARIFICATION POUR L'UTILISATION D'UN BIEN, SERVICE ET/OU ACTIVITÉ DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE LA VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

##### 2.1 Main d'œuvre (taux horaire)

	Temps régulier	Temps et demi	Temps double
Directeur	\$ 55.00	\$ 82.50	\$ 110.00
Contremaître	\$ 49.50	\$ 74.25	\$ 99.00
Ouvrier spécialisé électricien	\$ 37.10	\$ 55.65	\$ 74.20
Ouvrier spécialisé aqueduc	\$ 38.00	\$ 57.00	\$ 76.00
Chauffeur-opérateur	\$ 37.00	\$ 55.50	\$ 74.00
Peintre-menuisier	\$ 37.00	\$ 55.50	\$ 74.00
Mécanicien	\$ 37.00	\$ 55.50	\$ 74.00
Soudeur-machiniste	\$ 34.00	\$ 51.00	\$ 68.00

#### Note :

- \*Sortie pendant les heures régulières de travail : facturation en temps réel.
- \*Sortie en dehors des heures régulières : facturation minimum de 3 heures.

##### 2.2 Équipement du service (sans chauffeur)

Camion 6-roues (1.5 tonnes)	\$ 22,00 / heure
Camion 6-roues (4 tonnes)	\$ 27,30 / heure
Camion 10-roues	\$ 38,25 / heure
Camion de service	\$ 27.30/ heure
Camion pick-up ¾ tonnes	\$ 16,40 / heure
Automobile	\$ 16,40 / heure

##### 2.3 Machinerie et équipement municipal (sans opérateur)

Rétrocaveuse J/D-710	\$ 49,00 / heure
Rétrocaveuse J/D-310E	\$ 44,00 / heure
Rétrocaveuse avec plaque vibrante	\$ 71,00 / heure
Rétrocaveuse avec marteau hydraulique	\$ 76,00 / heure
Chargeur sur roues J/D-644	\$ 65.50 / heure
Chargeur sur roues Dresser	\$ 54.50 / heure
Souffleuse Contant	\$ 76,00 / heure
Souffleuse Blanchette	\$ 71,00 / heure
Niveleuse Volvo G-730	\$ 65.50 / heure
Niveleuse Champion	\$ 54,50 / heure
Balai mécanique Sunvac	\$ 54,50 / heure
Récureur Vac-Con	\$ 76,00 / heure

## **2.4 Matériaux (sans transport)**

La liste des matériaux est exhaustive mais non limitative aux matériaux ci-énoncés :

gravier, pierre, sable, terre, bitume, abat poussière, bois, etc...

Sable de remplissage	\$ 10,00 / t.m.
Gravier ou pierre concassée Ø 19mm et Ø 56mm	\$ 12,00 / t.m.
Pierre concassée 19mm	\$ 18,00 / t.m.
Sable d'hiver (abrasif)	\$ 14,00 / t.m.
Pierre concassée (abrasif)	\$ 23,00 / t.m.
Sel de déglacage	\$ 84,00 / t.m.

## **2.5 Dépotoir de neiges usées**

Camion 10 roues	\$ 17,00 / voyage
Camion 12 roues	\$ 20,40 / voyage
Camion remorque	\$ 28,30 / voyage

## **2.6 Équipement léger (sans opérateur)**

Détecteur de métal	\$ 27,50 / jour
Signalisation	\$ 5,00 / jour / unité

## **2.7 Équipements en location**

Pour les équipements en location : plaque vibrante, scie à béton, rouleau compacteur machine à vapeur haute-pression etc... ; le montant facturé au contribuable sera celui qui apparaît sur la facture du fournisseur de services.

## **2.8 Matériel d'électricité, d'aqueduc et d'égout**

Tous les matériaux vendus seront facturés au coût réel d'acquisition par la ville.

## **2.9 Indexation annuelle des taux de location**

Tous les taux unitaires indiqués dans cette résolution seront indexés annuellement à la date de la résolution en utilisant l'Indice des prix à la consommation ou IPC tel que publié par Statistiques Canada pour la région de Montréal

### **IMPORTANT :**

DES FRAIS D'ADMINISTRATION REPRÉSENTANT 15% DU TOTAL DE LA FACTURE SERONT FACTURÉES EN SUS.

**ADOPTÉE**

**Avis de motion**

**Règlement numéro 2010-M-169 relatif à la rémunération des élus et qui abroge le règlement numéro 2006-M-116**

Je, Michel Charette, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2010-M-169 relatif à la rémunération des élus et qui abroge le règlement numéro 2006-M-116.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion, la lecture du projet de règlement est faite.

**2010-03-123**

**Adoption du règlement de plan d'urbanisme de remplacement numéro 2009-U50 suite à la résolution de désapprobation partielle de la MRC des Laurentides**

**ATTENDU QUE**

le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides est entré en vigueur le 29 juin 2000;

**ATTENDU QUE**

les anciennes ville de Sainte-Agathe-des-Monts et municipalité de Sainte-Agathe-Nord ont été regroupées une première fois le 27 février 2002 ;

**ATTENDU QUE**

la ville de Sainte-Agathe-des-Monts telle qu'elle existe aujourd'hui a été créée par décret gouvernemental le 1<sup>er</sup> janvier 2006 ;

ATTENDU QUE

deux règlements de plan d'urbanisme numéro 2002-U20 et numéro 90-10 sont en vigueur sur le territoire de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts et ont fait l'objet d'une concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts souhaite adopter un nouveau plan d'urbanisme conforme à sa planification stratégique et reflétant les réalités et aspirations économiques, environnementales et sociales de la nouvelle ville créée en 2006;

ATTENDU QUE

la MRC des Laurentides, par la résolution numéro 2009-11-4687, désapprouve certains éléments du règlement de plan d'urbanisme numéro 2009-U50 et demande à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts de remplacer ce règlement par un règlement conforme aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement révisé ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le projet de remplacement du règlement de plan d'urbanisme numéro 2009-U50.

**ADOPTÉE**

2010-03-124

**Adoption du règlement de zonage de remplacement numéro 2009-U53 suite à la désapprobation partielle de la MRC des Laurentides**

ATTENDU QUE

le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides est entré en vigueur le 29 juin 2000;

ATTENDU QUE

les anciennes ville de Sainte-Agathe-des-Monts et municipalité de Sainte-Agathe-Nord ont été regroupées une première fois le 27 février 2002 ;

ATTENDU QUE

la ville de Sainte-Agathe-des-Monts telle qu'elle existe aujourd'hui a été créée par décret gouvernemental le 1<sup>er</sup> janvier 2006 ;

ATTENDU QUE

deux règlements de zonage numéro 2002-U23 et numéro 90-12 sont en vigueur sur le territoire de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts souhaite adopter de nouveaux règlements d'urbanisme conformes à sa planification stratégique et reflétant les réalités et aspirations économiques, environnementales et sociales de la nouvelle ville créée en 2006;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE

la MRC des Laurentides, par la résolution numéro 2009-11-4688, désapprouve certains éléments du règlement de zonage numéro 2009-U53 et demande à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts de remplacer ce règlement par un règlement conforme aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement révisé ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le projet de remplacement de règlement de zonage numéro 2009-U53.

**ADOPTÉE**

2010-03-125

**Adoption du règlement de lotissement de remplacement numéro 2009-U54 suite à la désapprobation partielle de la MRC des Laurentides**

ATTENDU QUE

le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides est entré en vigueur le 29 juin 2000;

ATTENDU QUE

les anciennes ville de Sainte-Agathe-des-Monts et municipalité de Sainte-Agathe-Nord ont été regroupées une première fois le 27 février 2002 ;

ATTENDU QUE

la ville de Sainte-Agathe-des-Monts telle qu'elle existe aujourd'hui a été créée par décret gouvernemental le 1<sup>er</sup> janvier 2006 ;

ATTENDU QUE

deux règlements de lotissement numéro 2002-U24 et numéro 90-13 sont en vigueur sur le territoire de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts souhaite adopter de nouveaux règlements d'urbanisme conformes à sa planification stratégique et reflétant les réalités et aspirations économiques, environnementales et sociales de la nouvelle ville créée en 2006;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE

la MRC des Laurentides, par la résolution numéro 2009-11-4688, désapprouve certains éléments du règlement de lotissement numéro 2009-U54 et demande à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts de remplacer ce règlement par un règlement conforme aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement révisé ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le projet de remplacement de règlement de lotissement numéro 2009-U54.

**ADOPTÉE**

**SERVICES TECHNIQUES**

2010-03-126

**Réfection de conduites d'aqueduc sur la montée Alouette - Décompte progressif no3**

ATTENDU

le contrat adjudgé, pour les travaux de réfection de conduites d'aqueduc sur la montée Alouette, par la résolution 2009-10-667;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- accepte la recommandation de paiement no 3, au montant de 20 706,16 \$ incluant la retenue de 10%, taxes en sus, préparée et recommandée par Gilles Taché & associés Inc. (Hugo Bastien, ing, chargé de projet), en date du 22 février 2010.
- accepte le paiement à l'entreprise « 9088-9569 Québec Inc. (R. B. Gauthier)» de la somme de 18 635,54 \$ taxes en sus, conformément à la recommandation mentionnée précédemment.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*9367

**ADOPTÉE**

**2010-03-127**

**Installation d'un luminaire intersection chemin Chalifoux/Route 329 Sud**

ATTENDU QUE

la Ville a reçu une demande d'installation de luminaire sur le chemin Chalifoux et que celle-ci rencontre les critères de la Ville;

ATTENDU

la recommandation favorable du comité des travaux publics et d'hygiène du milieu ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le directeur des Travaux publics à faire la demande auprès d'Hydro-Québec de procéder à l'installation d'un luminaire de rue de 100 watts au sodium haute-pression sur le poteau identifié # R9K61 à l'intersection du Chemin Chalifoux et de la route 329 Sud.

**ADOPTÉE**

**2010-03-128**

**Enlèvement d'une case de stationnement rue Principale**

ATTENDU

la recommandation favorable du comité des travaux publics et d'hygiène du milieu;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts décrète :

↳ l'enlèvement d'une case de stationnement sur la rue Principale (*côté ouest devant le commerce situé au 4 rue Principale Ouest et situé à 8,8 mètres en direction de St-Vincent depuis l'entrée charretière face au 4 rue Principale Ouest*);

la case est localisée à l'intersection de la rue St-Louis et Principale et l'enlèvement a pour but de permettre une meilleure accessibilité des véhicules provenant de la rue St-Louis.

QUE le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics à procéder à cette intervention.

**ADOPTÉE**

**LOISIRS ET CULTURE**

**2010-03-129**

**Championnats provinciaux de hockey mineur 2013 - Appui à Hockey Québec région Laurentides-Lanaudière**

ATTENDU QUE

Hockey Québec, région Laurentides-Lanaudière, désire soumettre sa

candidature pour agir à titre d'hôte des Championnats provinciaux de hockey mineur 2010 qui se tiendront les 10, 11, 12,13 et 14 avril 2013;

ATTENDU

les impacts positifs qu'aura cet évènement d'envergure sur la région;

ATTENDU

les recommandations du directeur des Loisirs et des Sports;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts appuie la candidature de Hockey Québec, région Laurentides-Lanaudière, pour l'obtention des Championnats provinciaux de hockey mineur 2013, qui se tiendront les 10, 11, 12,13 et 14 avril 2013.

**ADOPTÉE**

**PLANIFICATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT**

**2010-03-130**

**Rapport d'activité de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de février 2010**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du rapport d'activité pour le mois de février 2010.

**ADOPTÉE**

**2010-03-131**

**Dépôt du procès-verbal du CCU – Réunion du 25 février 2010**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme pour sa réunion du 25 février 2010.

**ADOPTÉE**

**2010-03-132**

**Activités du Service de l'urbanisme et environnement - Rapport statistique année 2009**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la présentation du rapport statistique de l'année 2009 soumis par le Service d'Urbanisme et Environnement.

**ADOPTÉE**

**2010-03-133**

**Protocole d'entente avec « 3384144 CANADA INC., propriétaire de l'immeuble localisé au 625, route 329 Nord – Agrandissement bâtiment principal et aménagements extérieurs- Matricule 4403-01-3085**

ATTENDU QUE

le bâtiment nécessite pour l'autorisation du nouvel usage commercial une

Procès verbal de la  
séance ordinaire du 16 mars 2010  
Page 17 sur 31

attestation de conformité pour l'installation sanitaire existante pour effectuer son nouvel usage commercial ;

**ATTENDU QUE**

l'ingénieur doit attendre la fin de la saison hivernale pour effectuer son rapport de conformité de l'installation sanitaire existante ;

**ATTENDU QU'**

un protocole d'entente avec la compagnie 3384144 CANADA INC. est nécessaire pour assurer la réception du rapport de conformité préparé par l'ingénieur;

**ATTENDU QU'**

une garantie financière en faveur de la Ville au montant de 2 000 \$ assurerait la réalisation du rapport de conformité de l'installation sanitaire existante;

**ATTENDU QUE**

la signature d'un protocole d'entente par le directeur du service d'Urbanisme et de l'Environnement nécessite une autorisation du conseil municipal;

**ATTENDU QUE**

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le directeur du service d'urbanisme et de l'environnement à signer le protocole d'entente, tel que substantiellement présenté, avec monsieur Luc Saint-Germain, représentant dûment mandaté par la compagnie "3384144 CANADA INC.", propriétaire de l'immeuble situé au 625 route 329 Nord, à Sainte-Agathe-des-Monts, sous le matricule 4403-01-3085, afin de garantir la réalisation du rapport de conformité pour l'installation sanitaire existante.

**ADOPTÉE**

**2010-03-134**

**Constat d'infraction au 115 Préfontaine Est – Usage non autorisé – Matricule : 4401-31-7750**

**ATTENDU QU'**

un usage de location de logement est effectué dans le bâtiment principal;

**ATTENDU QUE**

le propriétaire a reçu plusieurs avis, l'informant de la non-conformité de cette situation;

**ATTENDU QUE**

de nombreuses plaintes pour les nuisances visuelles ont été effectuées par les voisins;

**ATTENDU QUE**

le propriétaire responsable de l'usage non autorisé a été informé de la procédure à suivre pour se conformer et ne s'est pas conformé.

**ATTENDU QUE**

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction au propriétaire du 115 rue Préfontaine Est, portant le matricule : 4401-31-7750, « Confection Venric inc.», afin qu'il se conforme au règlement de zonage et ses amendements en vigueur.

**ADOPTÉE**

**2010-03-135**

**Constat d'infraction au 2011 Impasse des Pignons Rouges – Travaux non conformes au permis émis - Matricule 4003-23-4138**

ATTENDU QU'

un permis a été délivré en 22 mai 2008 pour la rénovation d'une habitation unifamiliale sise au 2011 Impasse des Pignons Rouges, les travaux consistant en la rénovation de la galerie ;

ATTENDU QUE

les travaux décrits ont été réalisés de façon non conforme au permis émis;

ATTENDU QUE

le propriétaire a reçu deux avis d'infraction l'informant que les travaux effectués n'étaient pas conformes au permis émis;

ATTENDU QUE

le propriétaire ne veut pas collaborer avec le service de l'Urbanisme et de l'Environnement et désire conserver sa galerie tel que construit ;

ATTENDU QUE

le propriétaire n'a réalisé aucuns travaux correctifs à ce jour;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction au propriétaire « Julie Kennedy » de l'immeuble situé au 2011 Impasse des Pignons Rouges portant le numéro de matricule 4003-23-4138 pour effectuer les travaux nécessaires, afin de se conformer au règlement de zonage et de construction en vigueur.

**ADOPTÉE**

**2010-03-136**

**Constats d'infraction au 2 rue Brière – Entreposage non autorisé et bâtiment dangereux – Matricule 4499-43-2042**

ATTENDU QUE

un véhicule hors d'état de fonctionner est entreposé sur l'immeuble situé au 2 rue Brière;

ATTENDU QUE

le bâtiment est dans un état de délabrement;

ATTENDU QUE

le propriétaire a reçu plusieurs avis, l'informant de la non-conformité de cette situation;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction au propriétaire du 2 rue Brière, portant le matricule 4499-43-2042, « Esther Soroka Perel » afin qu'il se conforme aux règlements de zonage, de construction et de nuisance en vigueur.

**ADOPTÉE**

2010-03-137

**Dérogation mineure sur les lots 15B-10 à 15B-12, 16B-1 à 16B-6, 16B-9, 16B-10 et une partie des lots 15B, 15B-13, 15B-14 et 16B-7, rang 3, canton de Beresford – Diminution de la largeur et augmentation de la longueur d'une rue en cul-de-sac et diminution des profondeur et superficie des deux lots projetés – Modification de la résolution 2005-05-334**

ATTENDU QUE

le conseil municipal, lors de la séance du 31 mai 2005, a accordé une dérogation mineure avec des conditions particulières ;

ATTENDU QU'

Il y a lieu de modifier une exigence concernant le lot numéro 15B-111, soit le retrait d'une servitude de non aliénation en faveur de la Ville ;

ATTENDU QUE

cette même dérogation mineure exigeait des servitudes de non construction réelle et perpétuelle en faveur de la Ville;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte de modifier la résolution numéro 2005-05-334, accordant une dérogation mineure concernant la réduction de la profondeur moyenne, de la largeur et de la superficie d'un lot numéro 15B-111 à créer respectivement à 28 mètres, 18 mètres et 627,2 mètres carrés, par le retrait de la condition suivante :

- *le lot ainsi créé doit être affecté d'une servitude de non aliénation réelle et perpétuelle en faveur de la ville qui l'attache au lot 15B-114.*

QUE le conseil municipal autorise la signature, par le maire et le greffier, des documents nécessaire à la servitude de restriction à la construction en faveur de la Ville, sur différent lots, tels que mentionnés dans la résolution numéro 2005-05-334.

**ADOPTÉE**

2010-03-138

**Dérogation mineure au 656 et 660, rue du Muguet - Lotissement**

1. **Requérant** : Les immeubles Norte inc., propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : les lots projetés 3-378 et 3-379 du rang 3 du canton de Beresford
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
  - une largeur de terrain de 10,60 mètres alors que la grille de zonage prévoit une largeur minimale de 12,5 mètres ;
  - une profondeur de terrain de 38,65 mètres pour le lot 3-378 et de 40,87 mètres pour le lot 3-379 alors que l'article 17.3.2 2) deuxième boulet du règlement de lotissement numéro 2002-U24 et ses amendements prévoient une profondeur minimale de 45 mètres ;
  - une superficie de 421,5 mètres carrés pour le lot projeté 3-378 et de 445,1 mètres carrés pour le lot projeté 3-379 alors que l'article 17.3.2 2) deuxième boulet du règlement de lotissement numéro 2002-U24 et ses amendements prévoient une superficie minimale de 800 mètres carrés.

Le tout tel que montré au plan cadastral préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 18 181 en date du 29 janvier 2010.

**4. Recommandation du CCU :** Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

**5. Consultation publique :** Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

#### **6. Résolution**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable, du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- une largeur de terrain de 10,60 mètres;
- une profondeur de terrain de 38,65 mètres pour le lot 3-378 et de 40,87 mètres pour le lot 3-379 ;
- une superficie de 421,5 mètres carrés pour le lot projeté 3-378 et de 445,1 mètres carrés pour le lot projeté 3-379.

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

#### **ADOPTÉE**

2010-03-139

**Dérogation mineure sur le lot projeté 14-81, rang 4, canton de Beresford - Lotissement**

**1. Requéant :** Philippe Charbonneau, représentant dûment mandaté par le propriétaire David Orenbach

**2. Désignation de la propriété concernée :** le lot projeté 14-81 du rang 4 du canton de Beresford

**3. Nature et effets :** La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :

- une superficie de 531,1 mètres carrés et une profondeur de 26,82 mètres alors que l'article 17.3.2-2) 2e boulet du règlement numéro 2002-U24 et ses amendements prévoient une superficie minimale de 800 mètres carrés et une profondeur minimale de 45 mètres.

Le tout tel que montré au plan cadastral préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 18 205 en date du 10 février 2010.

**4. Recommandation du CCU :** Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

**5. Consultation publique :** Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

#### **6. Résolution**

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable, du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- une superficie de 531,1 mètres carrés et une profondeur de 26,82 mètres.

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

#### ADOPTÉE

2010-03-140

#### Dérogation mineure au 7, avenue Nantel - Galerie arrière

1. **Requérant** : Jean-Claude Patrice propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : les parties de lot 12B-16, 12E-1 et le lot 12B-27 du rang 3 du canton de Beresford
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
  - augmenter l'empiètement autorisé d'une galerie à 3,44 mètres alors que l'article 10.2.1 15. du règlement de zonage numéro 2002-U23 et ses amendements prévoient un empiètement maximal de 2 mètres dans cette marge.

Le tout tel que montré au plan d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Tristan Séguin portant la minute 122 en date du 10 février 2010.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

#### 6. Résolution

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable, du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- augmenter l'empiètement autorisé d'une galerie à 3,44 mètres.

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée

#### ADOPTÉE

2010-03-141

#### Dérogation mineure au 2931, rue des Geais Bleus - Installation et emplacement d'un garage isolé

1. **Requérant** : Mario Brunet propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : le lot 7-27 du rang 4 du canton de Doncaster
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
  - autoriser un garage isolé en plus d'un garage attenant au bâtiment principal existant alors que l'article 9.2.3 1) du règlement de zonage numéro 2002-U23 et ses amendements prévoient qu'un seul garage isolé, attenant ou compris dans le bâtiment principal est autorisé par bâtiment principal ;
  - augmenter la hauteur de la porte d'un garage à 2,89 mètres alors que l'article 9.2.3 1) du règlement de zonage numéro 2002-U23 et ses amendements prévoient que la hauteur d'une porte de garage ne doit pas excéder 2.5 mètres ;

- augmenter le rapport d'occupation du sol à 13% alors que l'article 6.4.3.3 du règlement de zonage numéro 2002-U23 et ses amendements prévoient qu'un tel rapport ne doit pas excéder 12% ;
- autoriser l'implantation d'un garage isolé en cour avant de l'emplacement alors que l'article 10.2.1 6. du règlement de zonage numéro 2002-U23 et ses amendements prévoient que l'implantation d'un garage doit être prévue en cour latérale ou arrière.

Le tout tel que montré au plan d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute 13 134 en date du 9 février 2010.

**4. Recommandation du CCU :** Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

**5. Consultation publique :** Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

#### **6. Résolution**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable, du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- autoriser un garage isolé en plus d'un garage attenant au bâtiment principal existant ;
- augmenter la hauteur de la porte d'un garage à 2,89 mètres. ;
- augmenter le rapport d'occupation du sol à 13%;
- autoriser l'implantation d'un garage isolé en cour avant de l'emplacement

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

#### **ADOPTÉE**

2010-03-142

#### **Dérogation mineure au 370, chemin Saint-Jean - Largeur et profondeur des lots**

- 1. Requéran** : Harold Zelikovitz propriétaire de l'immeuble
- 2. Désignation de la propriété concernée** : les lots existants 4-12, 4-13, 4-14, 4-34, 4-35 et une partie du lot 4-36, ainsi que les lots projetés 4-91, 4-92, 4-94 et 4-96 du rang 9 du canton de Morin
- 3. Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
  - diminuer la largeur minimale du lot projeté 4-92 déjà bâti à 10 mètres alors que l'article 17.3.2 du règlement de lotissement numéro 2002-U24 et ses amendements prévoient qu'une largeur minimale de 25 mètres est requise pour un terrain desservi à l'intérieur du périmètre urbain en secteur riverain ;
  - diminuer la profondeur du lot 4-94 projeté à 40,82 mètres alors que l'article 17.3.2 du règlement de lotissement numéro 2002-U24 et ses amendements prévoient qu'une profondeur minimale de 45 mètres est requise pour un terrain desservi à l'intérieur du périmètre urbain en secteur riverain ;
  - diminuer la profondeur du lot 4-96 projeté à 44,38 mètres alors que l'article 17.3.2 du règlement de lotissement numéro 2002-U24 et ses amendements prévoient qu'une profondeur minimale de 45 mètres est requise pour un terrain desservi à l'intérieur du périmètre urbain en secteur riverain.

Le tout tel que montré au plan cadastral, portant la minute 12477, de l'arpenteur-géomètre Peter Rado en date du 3 février 2009 ainsi qu'au plan de propriété, portant la minute 12478, de l'arpenteur-géomètre Peter Rado en date du 3 février 2009.

**4. Recommandation du CCU :** Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

**5. Consultation publique :** Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

#### **6. Résolution**

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable, du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- diminuer la largeur minimale du lot projeté 4-92 déjà bâti à 10 mètres ;
- diminuer la profondeur du lot 4-94 projeté à 40,82 mètres;
- diminuer la profondeur du lot 4-96 projeté à 44,38 mètres .

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

**ADOPTÉE**

**2010-03-143**

**PIA au 370, 372, 390 (projeté) et 391 (projeté), chemin Saint-Jean - Projet de lotissement majeur**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE suite à une recommandation favorable, du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA Lotissement majeur qui consiste en un projet de subdivision de lots existants pour la création de nouveaux lots distincts bâtis ainsi qu'en la création de deux nouveaux lots pour permettre la planification de deux nouvelles constructions. :

Le tout tel que montré au plan cadastral, portant la minute 12477, de l'arpenteur-géomètre Peter Rado en date du 3 février 2009 ainsi qu'au plan de propriété, portant la minute 12478, de l'arpenteur-géomètre Peter Rado en date du 3 février 2009.

Cette demande est déposée par Harold Zelikovitz, propriétaire de l'immeuble sis sur les lots existants 4-12 à 4-14, 4-34 et 4-35, une partie du lot 4-36 ainsi que les lots projetés 4-91 à 4-94 et 4-96 du rang 9 du canton de Morin .

**ADOPTÉE**

**2010-03-144**

**PIA au 2931, rue des Geais-Bleus - Implantation en montagne – Garage isolé et nivellement**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable, du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste au nivellement de l'emplacement pour permettre la construction d'un nouveau garage isolé en cour avant donnant sur la rue des Hirondelles.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute numéro 13134 en date du 9 février 2010.

Cette demande est déposée par Mario Brunet, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 7-27 du rang 4 du canton de Doncaster.

**ADOPTÉE**

**2010-03-145**

**PIA au 661, rue du Plateau – Implantation en montagne – Nouvelle construction**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable, du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la construction d'une habitation unifamiliale, l'aménagement de l'entrée charretière, le nivellement et l'aménagement du site.

Le tout tel que montré au plan d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 18 159 en date du 21 janvier 2010.

Cette demande est déposée par Jonathan Lapointe , propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 7A-14 du rang 2 du canton de Beresford

**ADOPTÉE**

**2010-03-146**

**PIA au 500, chemin Gillespie – Implantation en montagne – Nouvelle construction**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable, du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée, à l'aménagement du site et d'une entrée charretière.

Le tout tel que montré au plan projet préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute numéro 18 088 en date du 9 décembre 2009.

Cette demande est déposée par Étienne Vallée, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 2-11 du rang 5 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

**2010-03-147**

**PIA au 421, rue de Tignes - Domaine Chanteclair - Nouvelle construction**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable, du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 006 – Domaine Chanteclair qui consiste en la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée de style suisse, à l'aménagement du site et d'une entrée charretière.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute numéro 18 200 en date du 8 février 2010.

Cette demande est déposée par Norexco Construction, représentant dûment mandaté par Michel Lechasseur, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 1A-120 du rang 3 du canton de Beresford .

**ADOPTÉE**

**2010-03-148 PIA au 130, rue de la Lisonne - Domaine Chanteclair - Garage isolé**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle, du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 006 – Domaine Chanteclair qui consiste en la construction d'un garage isolé de style suisse en cour latérale de l'habitation unifamiliale en autant que les exigences suivantes soient respectées:

- que des volets aux fenêtres soient prévus
- que les portes soient de type imitation bois

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur géomètre Jean Godon portant la minute numéro 17 997 en date du 9 novembre 2009.

Cette demande est déposée par Yan Laporte, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 1A-52 du rang 3 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

**2010-03-149 PIA au 175, Boulevard Norbert-Morin – Travaux sur la route 117 - Agrandissement – Commerce «Au Marché du Lit»**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable, du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 007 – Travaux sur la route 117 qui consistent en l'agrandissement du commerce de détail «Au Marché du Lit» en cour arrière.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation de Tristan Séguin portant la minute numéro 121 en date du 10 février 2010.

Cette demande est déposée par Jean-Claude Patrice, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 13A-4-1 du rang 4 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

**2010-03-150 PIA au 201, boulevard Norbert-Morin – Affichage sur la route 117 – Modification d'enseigne pour le commerce Aqua Sport Marine**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable, du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 007 – Affichage sur la route 117 qui consiste en la modification de l'affichage existant en façade du bâtiment principal ainsi que pour le

module d'enseignes existant suite à l'ajout de concessions pour le commerçant Aqua Sport Marine.

Cette demande est déposée par 9186-8289 Québec inc., propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 16-106 du rang 4 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

**2010-03-151**

**PIA au 7, avenue Nantel – Travaux au centre-ville – Rénovations extérieures**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable, du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 004 – Travaux au centre-ville qui consistent en des rénovations extérieures du bâtiment principal par l'ajout d'une galerie en cour arrière et d'un abri au-dessus de l'escalier menant au sous-sol en cour latérale, par le remplacement des fenêtres et de la porte du garage.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation de Tristan Séguin portant la minute numéro 122 en date du 10 février 2010.

Cette demande est déposée par Jean-Claude Patrice, propriétaire de l'immeuble sis sur les parties de lot 12B-16, 12E-1 et le lot 12B-27 du rang 3 du canton de Beresford

**ADOPTÉE**

**2010-03-152**

**PIA au 77, rue Principale Est - Travaux au centre-ville - Agrandissement et aménagement extérieur – Caisse populaire Desjardins**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable, du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 004 – Travaux au centre-ville qui consistent en l'agrandissement vers la rue Larocque Est du bâtiment principal desservant les bureaux de la Caisse Populaire Desjardins ainsi qu'à l'aménagement extérieur du site.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute numéro 13143 en date du 17 février 2010.

Cette demande est déposée par EDA architecte, représentant dûment mandaté par Caisse populaire de Sainte-Agathe, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 11C-189-1 du rang 3 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

**2010-03-153**

**PIA au 27, rue Thibodeau – Travaux au centre-ville - Rénovations extérieures**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable, du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 004 – Travaux au centre-ville qui consistent au remplacement de 12 fenêtres et du revêtement extérieur des façades du bâtiment principal.

Cette demande est déposée par Mario Prévost, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 11C-171 du rang 3 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

## AFFAIRES NOUVELLES

2010-03-154

### **Remboursement de dépenses aux conseillers municipaux**

#### ATTENDU QUE

les membres du conseil municipal doivent obtenir l'autorisation au préalable pour réclamer le remboursement des dépenses à encourir pour participation aux comités ou organismes auxquels ils sont assignés ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les membres du conseil municipal dans le cadre de leurs assignations comme représentants de la Ville aux différents comités et organismes soient autorisés à présenter les réclamations de dépenses afférentes à ces assignations, le tout en conformité avec les politiques en vigueur.

**ADOPTÉE**

2010-03-155

### **Vente de terrain secteur Mont Fugère / Prolongation du délai de construction de bâtiment**

#### ATTENDU QUE

les propriétaires d'un immeuble identifié par les numéros de lots 3-196 et une partie du lot 3, dans le rang 3, du canton de Beresford désirent le vendre;

#### ATTENDU QUE

la Ville doit intervenir dans la transaction puisque ces immeubles sont assujettis à une clause résolutoire ;

#### ATTENDU QUE

le nouvel acquéreur a présenté son projet immobilier à la satisfaction de la Ville ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise la prolongation du délai de construction d'un bâtiment sur les lots 3-196 et 3-375, dans le rang 3, canton de Beresford, pour une période additionnelle de 3 ans, cette obligation apparaissant dans un contrat de vente desdits lots autorisé par la résolution 2006-06-270 de ce Conseil.

**ADOPTÉE**

2010-03-156

### **Remplacement d'une section de la conduite d'aqueduc sous la rue Saint-Henri ouest– Mandat Les consultants SM Inc.**

#### ATTENDU QU'

Il est nécessaire de changer une section de la conduite d'aqueduc sous la rue Saint-Henri ouest;

#### ATTENDU QU'

une subvention sera versée à la Ville dans le cadre du programme de la taxe d'accises;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil de Sainte-Agathe-des-Monts mandate les ingénieurs-conseils « Les consultants S.M. Inc. » pour :

- la préparation des plans et devis,
- la coordination avec l'arpenteur-géomètre et de l'étude environnementale, et
- la préparation des documents pour l'appel d'offres,

pour changer une section de la conduite d'aqueduc sur la rue Saint-Henri ouest, conformément à la demande de proposition faite par la Ville le 5 mars 2010 et son offre de services professionnels du 08 mars 2010.

QUE cette dépense, au coût de 4 000\$, taxes et frais de reprographie en sus, soit imputée au poste budgétaire 1-44-000-02-700, selon le bon de commande numéro TP\*9948

**ADOPTÉE**

**2010-03-157**

**Sédiments Baie Sainte-Agathe et Baie Major / Étude préparatoire pour intercepteurs de sédiments– Mandat Les consultants SM Inc.**

ATTENDU QUE

la Ville désire continuer son programme pour intercepter des sédiments dans les bassins versant du lac des Sables;

ATTENDU QU'

Il est nécessaire de réaliser une étude préparatoire pour préciser les paramètres de conception des capteurs pour ces sites;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil de Sainte-Agathe-des-Monts mandate les ingénieurs-conseils « Les consultants S.M. Inc. » pour la réalisation d'une étude préparatoire pour des intercepteurs de sédiments, conformément à son offre de services professionnels du 05 mars 2010 et à son complément du 16 mars 2010 pour ajouter un site.

QUE cette dépense, au coût de 14 400\$, taxes et frais de reprographie en sus, soit imputée au poste budgétaire 1-02-320-10-521, selon le bon de commande numéro TP\*9951.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR.**

**2010-03-158**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la séance soit et est levée.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Le maire, Denis Chalifoux

\_\_\_\_\_  
La greffière-adjointe, Claude Laneuville

**INDEX DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LE 16 MARS 2010**

2010-03-97	Adoption de l'ordre du jour
2010-03-98	Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 février 2010
2010-03-99	Approbation des procès-verbaux des séances extraordinaire des 15 et 16 février 2010, du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts

- 2010-03-100 Dépôt du certificat du greffier suite à une période d'enregistrement – 24 février 2010 - Règlement numéro 2010-AGEM-025 décrétant une dépense et un emprunt d'un montant de 4 420 000 \$ pour défrayer les couts des travaux de réfection et de mise aux normes du centre sportif Sainte-Agathe-des-Monts
- 2010-03-101 Entente sur le traitement des constats du Directeur des poursuites criminelles et pénales par les cours municipales – Modification
- 2010-03-102 Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques
- 2010-03-103 Modification de l'entente intermunicipale 9-1-1
- 2010-03-104 Acquisition de matériel et logiciels informatiques financés par le fonds de roulement
- 2010-03-105 Bibliothèque municipale Gaston-Miron: Règlements
- 2010-03-106 Activités d'animation au centre-ville - Été 2010 – Subvention à la Chambre de commerce de Sainte-Agathe-des-Monts
- 2010-03-107 Tourisme Laurentides – Gala des Grands Prix du tourisme Desjardins Laurentides 2010
- 2010-03-108 Dossier poursuite judiciaire – Serge Amzallag et Zipora Milstain – Chemins Panorama et Lendman – Mandat aux avocats
- 2010-03-109 Acquisition de servitude de superficie/Parc Mont-Sinaï
- 2010-03-110 Union des municipalités du Québec – Assises annuelles 2010
- 2010-03-111 Appui à l'Union des municipalités du Québec - Code d'éthique des élus municipaux
- 2010-03-112 Subventions à des organismes sans but lucratif
- 2010-03-113 Appuis financiers à des organismes sans but lucratif
- 2010-03-114 Les Jours de la Jonquille – Société canadienne du cancer, région des Laurentides - Autorisation
- 2010-03-115 Appel d'offres GR2010-001 / Services professionnels sentier inter municipal / Phase 2 – Nomination du comité d'évaluation
- 2010-03-116 Comptes payés – Février 2010
- 2010-03-117 Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits
- 2010-03-118 Dépôt du rapport budgétaire
- 2010-03-119 Ordonnance de vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes
- 2010-03-120 Mandat au personnel de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour enchérir lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes
- 2010-03-121 Mandat donné à Me Martin Paul Gélinas , notaire, de l'étude Trottier, Gélinas, Harvey notaires, inc., pour la recherche de titres et description
- 2010-03-122 Règlement numéro 2002-67 - Tarifs pour l'utilisation d'un bien, service et/ou activité du service des travaux publics de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts– Modification des tarifs de l'annexe A
- Avis de motion Règlement numéro 2010-M-169 relatif à la rémunération des élus et qui abroge le règlement numéro 2006-M-116
- 2010-03-123 Adoption du règlement de plan d'urbanisme de remplacement numéro 2009-U50 suite à la résolution de désapprobation partielle de la MRC des Laurentides
- 2010-03-124 Adoption du règlement de zonage de remplacement numéro 2009-U53 suite à la désapprobation partielle de la MRC des Laurentides
- 2010-03-125 Adoption du règlement de lotissement de remplacement numéro 2009-U54 suite à la désapprobation partielle de la MRC des Laurentides
- 2010-03-126 Réfection de conduites d'aqueduc sur la montée Alouette - Décompte progressif no3
- 2010-03-127 Installation d'un luminaire intersection chemin Chalifoux/Route 329 Sud
- 2010-03-128 Enlèvement d'une case de stationnement rue Principale
- 2010-03-129 Championnats provinciaux de hockey mineur 2013 - Appui à Hockey Québec région Laurentides-Lanaudière
- 2010-03-130 Rapport d'activité de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de février 2010
- 2010-03-131 Dépôt du procès-verbal du CCU – Réunion du 25 février 2010
- 2010-03-132 Activités du Service de l'urbanisme et environnement - Rapport statistique année 2009
- 2010-03-133 Protocole d'entente avec « 3384144 CANADA INC., propriétaire de l'immeuble localisé au 625, route 329 Nord – Agrandissement bâtiment principal et aménagements extérieurs- Matricule 4403-01-3085

- 2010-03-134 Constat d'infraction au 115 Préfontaine Est – Usage non autorisé – Matricule : 4401-31-7750
- 2010-03-135 Constat d'infraction au 2011 Impasse des Pignons Rouges – Travaux non conformes au permis émis - Matricule 4003-23-4138
- 2010-03-136 Constats d'infraction au 2 rue Brière – Entreposage non autorisé et bâtiment dangereux – Matricule 4499-43-2042
- 2010-03-137 Dérogation mineure sur les lots 15B-10 à 15B-12, 16B-1 à 16B-6, 16B-9, 16B-10 et une partie des lots 15B, 15B-13, 15B-14 et 16B-7, rang 3, canton de Beresford – Diminution de la largeur et augmentation de la longueur d'une rue en cul-de-sac et diminution des profondeur et superficie des deux lots projetés – Modification de la résolution 2005-05-334
- 2010-03-138 Dérogation mineure au 656 et 660, rue du Muguet - Lotissement
- 2010-03-139 Dérogation mineure sur le lot projeté 14-81, rang 4, canton de Beresford - Lotissement
- 2010-03-140 Dérogation mineure au 7, avenue Nantel - Galerie arrière
- 2010-03-141 Dérogation mineure au 2931, rue des Geais Bleus - Installation et emplacement d'un garage isolé
- 2010-03-142 Dérogation mineure au 370, chemin Saint-Jean - Largeur et profondeur des lots
- 2010-03-143 PIA au 370, 372, 390 (projeté) et 391 (projeté), chemin Saint-Jean - Projet de lotissement majeur
- 2010-03-144 PIA au 2931, rue des Geais-Bleus - Implantation en montagne – Garage isolé et nivellement
- 2010-03-145 PIA au 661, rue du Plateau – Implantation en montagne – Nouvelle construction
- 2010-03-146 PIA au 500, chemin Gillespie – Implantation en montagne – Nouvelle construction
- 2010-03-147 PIA au 421, rue de Tignes - Domaine Chanteclair - Nouvelle construction
- 2010-03-148 PIA au 130, rue de la Lisonne - Domaine Chanteclair - Garage isolé
- 2010-03-149 PIA au 175, Boulevard Norbert-Morin – Travaux sur la route 117 - Agrandissement – Commerce «Au Marché du Lit»
- 2010-03-150 PIA au 201, boulevard Norbert-Morin – Affichage sur la route 117 – Modification d'enseigne pour le commerce Aqua Sport Marine
- 2010-03-151 PIA au 7, avenue Nantel – Travaux au centre-ville – Rénovations extérieures
- 2010-03-152 PIA au 77, rue Principale Est - Travaux au centre-ville - Agrandissement et aménagement extérieur – Caisse populaire Desjardins
- 2010-03-153 PIA au 27, rue Thibodeau – Travaux au centre-ville - Rénovations extérieures
- 2010-03-154 Remboursement de dépenses aux conseillers municipaux
- 2010-03-155 Vente de terrain secteur Mont Fugère / Prolongation du délai de construction de bâtiment
- 2010-03-156 Remplacement d'une section de la conduite d'aqueduc sous la rue Saint-Henri ouest– Mandat Les consultants SM Inc.
- 2010-03-157 Sédiments Baie Sainte-Agathe et Baie Major / Étude préparatoire pour intercepteurs de sédiments– Mandat Les consultants SM Inc.
- 2010-03-158 Levée de la séance